



Canton de  
Bordères/Echez  
-----  
Commune d'IBOS

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 28/12/2022

Reçu en préfecture le 28/12/2022

Publié le

ID : 065-216502260-20221219-2022096-DE



Séance du 19 décembre 2022 à 18h

2022/096

**Présents :** Denis FEGNE, Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Régine TOSON, Jean TRILLE, Bernard JOUCLA, Alexandre ARRIZABALAGA, Bruno CAZERES, Michel DUHAMEL, Stéphanie MARQUEZ, Juliette SALANNE, Serge ALMENDRO, Jean-Christophe MADELAINE, Jean-Baptiste MARTINEZ, Ingrid BOUTARFA, Hélène FRANCES, Dominique GAYE.

**Absents :** Noémie DEUTSCH (procuration à Michel DUHAMEL), Sébastien ABADIE (procuration Philippe SOULE PERE), Laetitia CAZABAN (procuration à Juliette SALANNE), Bernard LHOSSEIN (procuration à Denis FEGNE), Caroline ECORCHON (procuration à Régine TOSON), Sandrine TREBUCQ

Elue secrétaire de séance : Stéphanie MARQUEZ

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation : 13 décembre 2022

**URBANISME**

**SEABB**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'intérêt de régulariser la parcelle située à IBOS dont la gestion relève du périmètre et des compétences dévolus au Syndicat des Eaux et Assainissement Béarn Bigorre.

Il s'agit de la parcelle BB 44, propriété de la Commune, sur laquelle est installée une centrale de traitement des eaux usées. D'une superficie totale de 1 ha 02 a 05 ca, l'acquisition se ferait à titre gratuit.

Le Conseil municipal après avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition ci-dessus de céder à titre gratuit la parcelle BB44 sur laquelle est installée la centrale de traitement.

L'assemblée délibérante

Extrait certifié conforme et exécutoire :

Le Maire,

Denis FEGNE

